

# PROSPECTUS SIMPLIFIE

## PARTIE A STATUTAIRE

### PRESENTATION SUCCINCTE

- ▶ **Code ISIN** : FR0010697466
- ▶ **Dénomination** : CA FLEXIBLE MULTI-CLASSES
- ▶ **Forme juridique** : Fonds commun de placement (FCP) de droit français.
- ▶ **Société de gestion** : Amundi.
- ▶ **Déléataire de gestion comptable** : CACEIS Fastnet
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : CACEIS Bank
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet KPMG AUDIT
- ▶ **Commercialisateurs** : agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole.  
La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : Diversifié.
- ▶ **OPCVM d'OPCVM** : le fonds peut investir jusqu'à 20% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.
- ▶ **Objectif de gestion** : l'objectif de gestion est de participer à l'évolution des marchés obligataires, actions et de devises de la zone euro et internationales par la mise en place d'une gestion diversifiée active.
- ▶ **Indicateur de référence** : compte tenu de la gestion mise en place, il n'y a pas d'indicateur de référence pertinent.
- ▶ **Stratégie d'investissement** :  
La gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés d'actions, de taux, de devises ainsi que sur les niveaux de volatilité sur actions, indices boursiers et taux d'intérêt.  
La répartition entre les produits taux et les actions, par le biais de titres vifs ou d'OPCVM, se fera en fonction des différents critères d'analyse de la gestion, notamment le scénario macro-économique, la valorisation, le niveau de risque, les flux, et l'analyse technique.  
Les stratégies d'investissement de l'OPCVM sont les suivantes :
- **Stratégies taux** :
  - Gestion active de l'exposition aux produits de taux dans une fourchette de [40% ; +100%] de l'actif net avec une sensibilité de -3 à +7
  - Allocation de la sensibilité entre les principaux marchés obligataires internationaux
  - Allocation de la sensibilité entre les différents segments de courbe

➤ **Stratégies crédit :**

- Gestion active de l'exposition à la classe d'actifs des marchés obligataires
- Diversification sur les obligations émergentes, indexées sur l'inflation, convertibles

➤ **Stratégies actions :**

- Gestion active de l'exposition à la classe d'actif actions dans une fourchette de [0% ; +60%] de l'actif net
- Allocation entre les différentes zones géographiques
- Allocation sectorielle

➤ **Stratégies devises :**

- Allocation stratégique (long terme) ou tactique (court terme)
- Devises de toutes zones géographiques, jusqu'à 50% de l'actif net.

Le fonds utilise les instruments de taux suivants, directement ou par le biais d'OPCVM :

- en obligations d'Etats de la zone euro ainsi qu'en obligations d'Etats ou privées à échéance courte à taux fixe et à taux variable, émises ou converties en euro et en titres des marchés monétaires
- en obligations crédit ayant une notation minimum « Investment Grade » correspondant à une notation minimale de BBB- dans les échelles de notation de Standard and Poor's, de Fitch et/ou de Baa3 dans celle de Moody's
- en obligations d'Etat internationales hors zone Euro (dans la limite de 10% de l'actif)
- en obligations des pays émergents (dans la limite de 10% de l'actif net),
- en obligations haut rendement (« high yield ») euro ayant une notation minimum de D dans les échelles de notation de Standard and Poor's, de Fitch et/ou de C dans celle de Moody's (dans la limite de 10% de l'actif net). A cet effet, le fonds pourra être investi en titres à caractère spéculatif dont la notation basse peut présenter des facteurs de risques.
- OPCVM classés « diversifiés » éligibles au PEA avec objectif de performance monétaire.

Le fonds pourra détenir des actions de toutes zones géographiques et spécialisées par zone géographique et/ou par secteur. La répartition entre entreprises de petite, moyenne et grande capitalisation n'est pas prédéfinie et sera fonction des anticipations du gérant.

Toutes devise OCDE et hors OCDE pourra être utilisée.

Les dérivés et titres intégrant des dérivés sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition et /ou d'arbitrage aux risques action, taux, change, crédit et volatilité.

Le recours à de l'effet de levier peut permettre d'amplifier l'exposition du fonds.

Le détail des stratégies et des actifs mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

► **Profil de risque :**

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.*

**Les principaux risques liés à la classification sont :**

- **Risque actions :** si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent (dans le cas d'une position acheteuse) ou montent (dans le cas d'une position vendeuse), la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

- **Risque de taux :** Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité.  
En période de hausse des taux d'intérêts (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative), la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

- **Risque de perte en capital :** l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

**Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :**

- **Risque discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

- **Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations** : les investissements du FCP pourront être réalisés sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser rapidement et fortement.

- **Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque lié à la surexposition** : l'utilisation de la méthode probabiliste pour le calcul de l'engagement peut conduire à ce que l'OPCVM soit exposé avec un facteur d'amplification aux autres typologies de risques mentionnés dans le présent prospectus. Le niveau de ce facteur d'amplification dépend des stratégies mises en place mais aussi notamment des conditions de marché. Cette amplification des risques pourra avoir pour conséquence une baisse de la valeur liquidative plus rapide et/ou plus importante que la baisse des marchés sous-jacents à ces risques.

- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

- **Risque lié aux arbitrages** : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écart de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

**Les autres risques sont :**

- **Risque de contrepartie**
- **Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement)**
- **Risque lié aux titres des pays émergents**

Le détail de l'ensemble des risques encourus sur le fonds figure dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** : tous souscripteurs.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

► **Frais et commissions :**

• **Commissions de souscription et de rachat**

*Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.*

## CA FLEXIBLE MULTI-CLASSES

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	2,5% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Pour les OPCVM d'Amundi Group, aucune commission de souscription ou de rachat ne sont perçues.

### • Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
<b>Frais de fonctionnement et de gestion TTC</b> (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,50 % maximum l'an TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
<b>Commissions de mouvement :</b> → perçue par le dépositaire  → perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les autres instruments	Prélèvement sur chaque transaction et opération	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place  Montant maximum de 1 euro par contrat (futures/options) + Commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change,...)

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat du FCP.

Les commercialisateurs de l'OPCVM peuvent bénéficier d'une quote-part des frais de gestion et de fonctionnement. Les souscripteurs sont invités à se rapprocher des commercialisateurs pour tout complément d'information.

### ► **Régime fiscal :**

Le fonds est éligible au PEA. L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Conditions de souscription et de rachat** : les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h25. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 ouvré.

• **Etablissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats** : Caisses régionales de Crédit Agricole, Amundi et CACEIS Bank.

*L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.*

*En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.*

► **Caractéristiques des parts** :

• **Montant d'origine de la valeur liquidative** : 100 euros

• **Souscription minimale initiale** : 1 millième de part

• **Souscription minimale ultérieure** : 1 millième de part.

• **Décimalisation** : les souscriptions et les rachats s'effectuent en millièmes de parts au-delà des minima de souscriptions/rachats.

• **Devise de libellé des parts** : euro

► **Affectation des résultats** : capitalisation

► **Périodicité d'établissement de la valeur liquidative** : la valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Dans ce cas, la valeur liquidative est établie le jour précédent.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

► **Date de clôture de l'exercice comptable** : dernier jour légal de Bourse de Paris du mois de mars.

► **Date de clôture du premier exercice comptable** : dernier jour légal de Bourse de Paris du mois de mars 2010.

► **Date de création** : cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 6 janvier 2009. Il a été créé le 16 janvier 2009.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

*Le prospectus complet et les derniers rapports annuel et document périodique sont disponibles auprès de la société de gestion : Amundi – Relations Caisses Régionales – 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris.*

*Date de publication du prospectus : 02 mars 2010*

*Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.*

*Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.*

## PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0010697466

Devise de référence: EUR

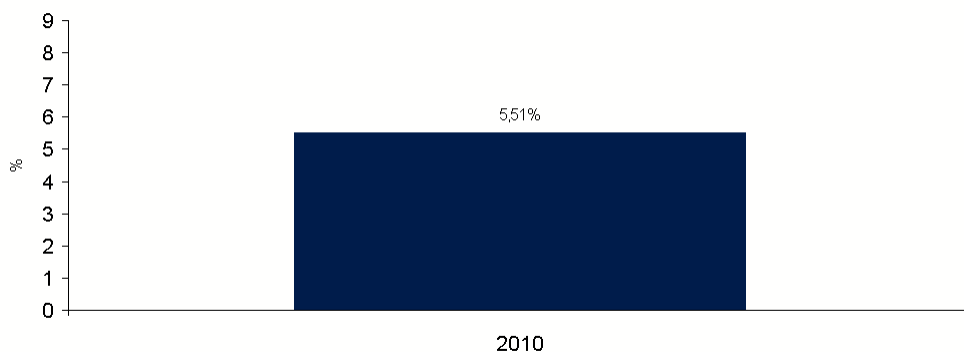
**AVERTISSEMENT**

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2010

100.00% FONDS NON BENCHMARKE

### ■ PERFORMANCES AU 31/12/10



### ■ PERFORMANCES AU 31/12/10

*Annualisées*

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>CA FLEXIBLE MULTI-CLASSES</b>	5,51%	-	-
<b>100% FONDS NON BENCHMARKE</b>	-	-	-

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/03/11

Frais de fonctionnement et de gestion	1,20%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,04%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,04%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,24%</b>

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/03/11

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	36,77%
Titres de créance	24,34%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

22/09/11